

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***19158064***

21 NOV. 2019

Greffe

N° d'entreprise : **0239.025.519**

Dénomination

(en entier) : **Intercommunale des Abattoirs Publics des
Arrondissements de Liège et de Waremme**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société coopérative à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **4020 Liège rue de Droixhe 34B****Objet de l'acte : nomination**

d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société coopérative à responsabilité limitée "intercommunale des Abattoirs publics des Arrondissements de Liège et de Waremme" ayant son siège social à 4020 Liège rue de droixhe 34b en date du 4 juillet 2019, il résulte que

L'Assemblée générale nomme en qualité d'Administrateurs pour une durée de six ans Messieurs Mohammed BOUGNOUCH domicilié rue Fond Pirette 115 à 4000 Liège, Marc GILLIS domicilié rue souverain Wandre 31 à 4020 Liège, Quentin le BUSSY domicilié rue des franchimontois 51 à 4000 Liège, Alain MATERNE domicilié rue de favray 36 à 4367 Crisnée et Madame marie-Jeanne OMARI domiciliée rue du gau Logis 8 4030 Grivegnée.

L'Assemblée prolonge sur base l'article 38/1 2° de l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 la SC sprl "CDP NICOLET, BERTRAND & C°" représentée par Monsieur Jean NICOLET en qualité de commissaire-réviseur. le montant des honoraires est fixé à 4000 euros par an conformément à son offre du 16 décembre 2016.

déposé en même temps, le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 juillet 2019

pour la société, Antoine JOLET, directeur.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/12/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « mention »)